Sur les fonctions du pronom reflechi au datif en roumain

Autor(en): **Iliescu, Maria / Zörner, Lotte**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **51 (1987)**

Heft 203-204

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-399811

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SUR LES FONCTIONS DU PRONOM REFLECHI AU DATIF EN ROUMAIN

0.1. A la différence de la majorité des langues romanes, le roumain distingue formellement le datif et l'accusatif des pronoms personnels (PrP) et des pronoms réfléchis (PrR). Les premiers ne se différencient des seconds qu'à la personne 3 et 6.

	PrP		PrR	
	Acc.	Dat.	Acc.	Dat.
Pers. 1	mă	îmi	mă	îmi
2	te	îți	te	îți
3	*îl / o*	*îți*	*se*	*își*
4	ne		ne	
5	vă		vă	
6	*îi / le*	*le*	*se*	*își*

Toutes les grammaires roumaines sont d'accord pour dire que, grâce à la différenciation formelle, on dispose aussi de deux séries de verbes pronominaux : ceux avec l'accusatif et ceux avec le datif.

0.2. Le présent article se propose d'analyser les fonctions du pronom au datif (PrRdat) à l'exception de celle de réciprocité (p.e. *ei își vorbesc* « ils se parlent ») (1). Etant réfléchi, le PrRdat a toujours comme référent le sujet de la phrase.

---

(1) Les différentes présentations dans les grammaires roumaines et la façon inconséquente dont le PrRdat est traité dans les dictionnaires démontrent qu'il y a au moins des difficultés pour la juste interprétation des constructions avec ce type de pronoms réfléchis. Voir la question posée par un professeur de lycée à la rubrique *Consultații* de la revue *Limba română* (XXX (1981), 5, 571-573) « Interpretarea morfo-sintactică a formelor neaccentuate reflexive ».

1.0. Il faut tout d'abord faire une différence nette entre les fonctions grammaticales, où le PrRdat a la fonction d'un COI, et les fonctions lexicales où le PrRdat n'est qu'un morphème du verbe.

1.1.0. L'analyse des exemples de la langue contemporaine standard permet de distinguer trois types de datif grammatical.

1.1.1. Le premier, que nous appellerons le *datif d'attribution,* se trouve dans les structures du type (N +) COI_1 (= PrRdat) + V + COD/COI_2 où N doit avoir le trait /+ humain/ et où le COD/COI_2 se caractérise dans la plupart des cas par le trait /— animé/.

(1) Ion își pune o întrebare.
« Ion se pose une question ».

(2) Îmi amintesc de această întîmplare.
« Je me souviens de cet événement ».

a) A la pers 3, le PrRdat peut être substitué par un pronom personnel au datif (PrPdat) :

(3) Ion *îi* pune o întrebare.
« Ion lui pose une question ».

b) Le PrRdat peut être renforcé par un PrRdat tonique :

(4) Femeia vorbea așa parcă-și șoptea *sieși* durerea adîncă (Sadóveanu, O. VII, 354).
« La femme parlait comme si elle se disait tout bas sa douleur profonde ».

(5) Ion își punea *sieși* o întrebare.
« Ion se posait à lui-même une question ».

c) Le verbe existe avec le même sens lexical sans PrRdat, mais l'effacement du PrP fait disparaître la réflexivité :

(6) Ion pune întrebări stupide.
« Ion pose des questions stupides ».

1.1.2. Le deuxième type de construction syntaxique avec PrRdat est celle que nous dénommerons *possessive,* avec la structure : (N +) COI_1 (= PrRdat) + V + COD, où le COD est possédé par le sujet, et est déterminé avec l'article défini s'il ne s'agit pas d'un élément d'un ensemble :

(7) Ion își ia pălăria din cuier.
« Ion prend son chapeau du porte-manteau ».

(8) Ion își ia o cravată (din cravatele pe care le are) din dulap.
« Ion prend une de ses cravattes dans l'armoire ».

(9) Ion își scoate un pantof de sub pat.
« Ion tire un de ses souliers de sous le lit ».

a) A la pers 3, le PrRdat peut être substitué par un PrPdat :

(10) Ion îi ia pălăria din cuier.
« Ion lui prend le chapeau du porte-manteau ».

b) Le PrRdat peut être remplacé par un adjectif possessif déterminant le COD :

(11) Ion ia pălăria sa/lui din cuier.
« Ion prend son chapeau à lui du porte-manteau ».

c) Le verbe existe avec le même sens lexical sans PrRdat, mais l'effacement de celui-ci engendre la perte de la réflexivité :

(12) Ion ia pălăria din cuier.
« Ion prend le chapeau du porte-manteau ».

d) Le PrRdat et l'adjectif apparaissent éventuellement dans la même phrase. La reprise peut être emphatique, marquée par l'intonation, pour souligner qu'il s'agit de l'objet possédé par le sujet :

(13) Ion își ia pălăria sá/lúi din cuier.
« Ion prend son chapeau à lui du porte-manteau ».

Mais la reprise peut être redondante et, dans ce cas, elle n'est pas recommandée par la langue codifiée (2).

(14) Și-a irosit viața lui.
« Il a détruit sa propre vie ».

Parfois pourtant la reprise, bien que non emphatique est acceptée et usuelle :

(15) Fiecare țara își are faliții săi.
« Tout pays a ses faillis ».

1.1.3. Le troisième type de construction est celle dite du *bénéficiaire* (en termes traditionnels *dativus commodi* et *incommodi*). La structure se définit comme (N +) COI_1 (= PrRdat) + V + COD :

(2) Voir M. Avram, *Gramatica pentru toți*, București, Ed. Acad. RSR, 1986, 129.

(16) Ion îsi comandă un costum de haine.
« Ion se fait faire un costume ».

a) A la pers 3, le PrRdat peut être substitué par le PrPdat :

(17) Ion îi comandă un costum de haine.
« Ion lui fait faire un costume ».

b) Le PrRdat peut être renforcé par *pentru* + PrRacc tonique :

(18) Ion îşi comandă *pentru sine* un costum de haine.
« Ion se fait faire pour soi-même un costume.

c) Le verbe existe avec le même sens lexical sans PrRdat, mais l'effacement de celui-ci détermine la perte de la réflexivité.

(19) Ion comandă un costum de haine.
« Ion fait faire un costume ».

1.1.3.1. Entre le datif du bénéficiaire et le datif possessif, les limites sont parfois assez floues comme le montre l'exemple ci-dessous :

(20) a) Îmi revendic dreptul la proprietate.
« Je revendique mon droit de propriété ».

b) Îmi revendic *pentru mine* dreptul de proprietate.
« Je revendique pour moi le droit de propriété ».

2.0. A part la fonction possessive, les verbes pronominaux au datif (PrRdat + V), où le PrRdat est morphème du verbe, expriment les mêmes valeurs sémantiques que les structures syntaxiques de 1.1.1. et de 1.1.3.

2.1. L'*attribution* (N +) $\boxed{\text{PrRdat + V}}$ + COD

(21) Ion îşi imaginează o întîmplare neobişnuită.
« Ion s'imagine un événement extraordinaire ».

a) A la pers 3, le PrRdat ne peut plus être remplacé par un PrRdat puisqu'il forme une unité avec le verbe :

(22) *Ion îi imaginează o întîmplare neobişnuita.

b) Le renforcement par un PrRdat tonique est possible :

(23) Ion îşi imaginează sieşi o întîmplare neobişnuita.

c) Le sens du verbe dépend de sa forme réfléchie ou non réfléchie. On comparera l'exemple (21) à

(24) Ion imaginează o întîmplare neobişnuita
« Ion invente un événement extraordinaire ».

2.1.1. Abstraction faite des expressions comme *a-şi da seama* « se rendre compte », *a-şi da aere* « se donner des airs », etc., l'inventaire de ce type de verbes semble extrêmement réduit, à juger d'après les exemples donnés par les grammaires et un corpus restreint de littérature (3).

Il ne s'agit que du verbe *a-şi închipui* et de ses synonymes *a-şi imagina* et *a-şi reprezenta,* les trois ayant le sens « s'imaginer ».

2.1.2. L'emploi du verbe *a închipui* avec le PrRdat apparaît, dans le dictionnaire de l'ancienne académie roumaine (DA), pour la première fois dans une poésie de C. Konaki (1886), auteur qui a beaucoup traduit du français. On peut donc supposer qu'il s'agit d'un calque d'après le français. *A-şi imagina* et *a-(şi) reprezenta* sont entièrement des emprunts du français.

2.2. *Le bénéficiaire* : (N +) $\boxed{\text{PrRdat + V}}$ + COD :

(25) Ion îşi însuşeşte cunoştinţe noi.
« Ion s'approprie des connaissances nouvelles ».

a) A la pers 3, le PrRdat ne peut pas être remplacé par un PrPdat :

(26) *Ion îi însuşeşte cunoştinţe noi.

b) Le PrRdat peut être renforcé par *pentru mine, tine,* etc. :

(27) Ion şi-a însuşit cunoştinţe noi pentru sine.
« Ion s'est approprié des connaissances nouvelles (pour soi) ».

c) α) Le verbe n'existe que dans la construction avec le PrRdat :

(28) *Ion însuşeşte cunoştinţe noi.

β) Si le verbe peut être employé sans PrRdat il s'agit d'un autre sens lexical :

(29) Şi-a apropriat un lucru care nu-i aparţine.
« Il s'est approprié une chose qui ne lui appartient pas ».

(30) Remediile au fost apropriate tratamentului bolnavului.
« Les remèdes ont été appropriés au traitement du malade ».

---

(3) Jerca V., *Opriţi « Jaguarul albastru !, Bucureşti,* Ed. Minerva, 1979, 1-80 ; Simenon G., *Dl. Gallet decedat,* In româneşte de Raul Joil, Bucureşti, Ed. pentru Literatură Universală, 1965, 26-73.

2.2.1. L'inventaire de cette catégorie, abstraction faite des expressions figées comme *a-şi da osteneală, a-şi lua angajamentul,* etc., est réduit :

a-şi apropria « s'approprier », *a-şi aroga* « s'arroger »,
a-şi asuma « s'assumer », *a-şi însuşi* « s'approprier ».

2.2.2. *A-şi însuşi* est un calque sémantique sur le français *s'approprier,* verbe qui à son tour entrera comme emprunt lexical en roumain. *A-şi aroga* et *a-şi asuma* sont des emprunts directs du français, bien que *assumer* avec le sens « se charger de » ne soit pas pronominal en français. Le recours à un PrRdat doit être analogique d'après *a-şi aroga* et *a-şi apropria.*

2.2.3. Comme tous ces verbes sont pronominaux (PrRdat = morphème du verbe), on s'attendrait à ce que les dictionnaires roumains donnent une indication nécessaire pour l'emploi pronominal correct du verbe pour un non-« native-speaker ». Il est regrettable que ceci ne soit pas le cas du DEX pour les verbes *a apropria, a assuma, a imagina, a însuşi, a reprezenta.* Ce n'est que pour le verbe *a închipui,* qu'on trouve l'indication « cu pronumele în dativ » comme s'il s'agissait d'une construction syntaxique avec le datif, tandis que pour le même verbe construit avec le PrRacc on spécifie *Refl.* Le DA est plus exact : sans spécifier qu'il s'agit d'un verbe pronominal à morphème datif, il indique pour *a aroga* : « întrebuinţat numai în legătură cu dativul pronumelui personal ». Dans le cas de *a imagina,* il ne sépare pourtant pas le sens transitif du sens pronominal, et dans celui de *a închipui* on trouve l'indication « mai ales pronominal » sans qu'il soit précisé s'il s'agit du pronom au datif ou à l'accusatif. Quant au DLR (qui ne dispose que des lettres M-T), il ne donne aucune indication sur la construction pronominale du verbe *a reprezenta.*

2.3. Si, dépassant le niveau de la langue standard, on envisage la langue populaire, on constate que le PrRdat morphème du verbe peut avoir une valeur connotative positive sans valeur dénotative correspondante. Il s'agit d'un datif éthique, plus exactement d'un datif éthique réfléchi intransitif (N +) $\boxed{\text{PrRdat + V}}$ (+ COD). Le COI est plutôt rare.

(31) Bătrînul parcă-şi rîdea de ea (Barbu).
« Le vieux avait l'air de se moquer d'elle ».

(32) Vreau să-mi răzbun şi să nu-ţi scriu decît un rînd (Brătescu-Voineşti).
« Je veux me venger et je ne t'écris qu'une ligne ».

a) Comme le PrRdat lexicalisé (1.2.), le PrRdat ne peut pas être substitué par un PrRdat :

(33) *Bătrînul parcă îi rîdea de ea.

b) A la différence des PrRdat lexicalisés (1.2.) le PrRdat du type éthique ne peut pas être renforcé par un PrRdat tonique ou par *pentru* + PrRacc tonique :

(34) *Bătrînul parcă-şi rîdea de ea sieşi.

(35) *Bătrînul parcă-şi rîdea de ea pentru sine.

Ce dernier exemple n'est pas à confondre avec :

(36) Bătrînul parcă-şi rîdea în sinea lui.
« Le vieux avait l'air de se moquer d'elle dans son for intérieur ».

c) Du point de vue dénotatif, le verbe avec PrRdat est en variation libre avec le verbe sans PrRdat. Que l'on compare (32) et (33) à

(37) Bătrînul parcă rîdea de ea.
« Le vieux avait l'air de se moquer d'elle ».

(38) Vreau să răzbun toţi nevinovaţii.
« Je veux venger tous les innocents ».

2.3.1. La fréquence de ce type de PrRdat est considérable dans la poésie populaire.

(39) Dar acum că sînt calic
N-am cu nimenea nimic
Nici cu mici şi nici cu mari
Ci-mi petrec cu lăutari (P.P.).
« Mais maintenant que je suis pauvre
Je n'ai des relations avec personne
Ni avec grands ni avec petits
Mais je m'amuse avec des musiciens. »

On trouve souvent un datif éthique non réfléchi (= le Prdat n'est pas à la même personne que le sujet de la phrase, mais est à la personne 1) près d'un datif éthique réfléchi (= le Prdat est à la même personne que le sujet de la phrase).

(40) Piciorul în scară punea...
Si-n vînat că *mi-şi pleca* (Teodorescu P.P.).
« Il mit son pied dans l'étrier
et s'en alla chasser ».

(41) In acel cort *mi-şi* şedea
Săvai Seraschin Paşa (Poezii populare din Transilvania).
« Dans cette tente était assis . . . »

2.3.2. Alors que dans le cas des verbes pronominaux attributifs et du bénéficiaire il semble s'agir, en roumain actuel standard, d'une catégorie restreinte d'influence française (abstraction faite des expressions figées), l'emploi du datif éthique réfléchi est populaire et donc autochtone. Cette construction populaire romane se retrouve par exemple en français, il est vrai, pas en français standard.

(42) Paul s'est mangé cinq gâteaux (Leclère, 1979, 79).

3. Conclusion.

a) Il faut faire une différence nette entre les constructions syntaxiques réfléchies et les verbes pronominaux au datif. Il serait souhaitable, pour éviter maintes confusions, d'adopter la terminologie française (« verbes pronominaux au datif ») pour laquelle plaidaient il y a plus de trente ans Al. Graur et S. Stati (dans leurs articles cités dans la bibliographie).

b) Les verbes pronominaux au datif constituent un groupe restreint emprunté du français ou calqué sur modèle français.

c) Ces verbes doivent être indiqués explicitement dans les grammaires ; dans les dictionnaires il est absolument nécessaire de les prévoir avec l'indication « verbe pronominal au datif ».

d) Dans le datif éthique réfléchi, construction romane populaire, le PrRdat est connotatif : il exprime un plus haut degré de participation à l'action.

Innsbruck. Maria ILIESCU et Lotte ZÖRNER

BIBLIOGRAPHIE

Avram, M., *Gramatica pentru toţi, Bucureşti,* Ed. Acad. RSR, 1986.

Barnes, B., *The notion of 'dative' in linguistic theory and the grammar of French,* dans « Linguisticae Investigationes » IV (1980) 2, 245-292.

DA : Academia Română, *Dicţionarul Limbii Română,* Bucureşti, Socec, 1913-1934.

DEX : Institutul de Lingvistică, *Dicţionarul explicativ al limbii române,* Bucureşti, Ed. Acad. RSR, 1975.

DLR : Institutul de Lingvistică, *Dicţionarul Limbii Române,* Bucureşti, Ed. Acad. RSR, 1965 et suivant.

Graur, Al., *Les verbes « réfléchis » en roumain,* dans « Bulletin linguistique » VI (1938), 42-89.

Guţu Romalo, V., *Corectitudine si greşeală* (Limba română de azi), Bucureşti, Ed. Stiinţifică, 1972.

Institutul de Lingvistică, *Gramatica limbii române,* vol. I-II, Bucureşti, Ed. Acad. RSR, ²1966.

Iordan, I. et Robu Vl., *Limba română contemporană,* Bucureşti, Ed. Didactică si Pedagogică, 1978.

Leclère, Chr., *Datifs syntaxiques et datifs éthiques,* dans *Méthodes en grammaire française,* J.-Cl. Chevalier et M. Gross éds. Paris, Klincksieck, 1976 (= Initiation à la Linguistique, Série B : Problèmes et Méthodes, 6), 73-95.

Leclère, Chr. : *Sur une classe de verbes datifs,* dans « Langue Française » 39 (1978), 66-76.

Lombard, A., *La langue roumaine. Une présentation.* Paris, Klincksieck, 1974 (= Bibliothèque française et romane. Série A : Manuels et Etudes linguistiques, 29).

Stati, S., *Verbe « reflexive » construite cu dativul,* dans « Studii şi cercetări lingvistice », V (1954), 135-149.

Şuteu, Fl., *Interpretarea morfo-sintactică a formelor neaccentuate reflexive,* dans « Limba Romana » 30 (1981), 571-573.

Trandafir, Gh. D., *Categoriile gramaticale ale verbului în româna contemporană,* Craiova, Casa Corpului didactic Dolj, 1973.